# **FORMATION SQL SERVER 2012:** IMPLÉMENTER UN DATA WAREHOUSE

La formation SQL Server 2012 : Implémenter un Data Warehouse sur 5 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec l'extraction, la transformation et le chargement de données au sein d'un Data Warehouse. De la compréhension du concept à son déploiement en passant par la conception et le paramétrage, vous aurez une vue d'ensemble des manipulations applicables à un entrepôt de données

#### **PROGRAMME**

# 1/ Entrepôts de données : Concepts et enjeux

- Comprendre les concepts
- Appréhender l'architecture d'un entrepôt
- Appréhender les solutions d'entrepôt de données

### 2/ Considérations matérielles d'un entrepôt de données

- Construire un entrepôt : les difficultés
- Visualiser l'architectures de référence
- DWA: Data Warehouse Appliances

# 3/ Réalisation et implémentation d'un Data Warehouse

- Créer l'architecture logique de l'entrepôt
- Créer l'architecture physique de l'entrepôt

#### 4/ Le schéma d'un entrepôt de données : Conception

- Les ETL avec SSIS : présentation
- parcourir les sources de données
- Implémentation de flux de données

# 5/ Package SSIS : Implémentation de flux de contrôle

- Le flux de contrôle : présentation
- Réaliser des packages dynamiques
- Utiliser des containers
- Administrer la consistance

# 6/ Administrer les problèmes de packages SSIS

- Savoir déboguer un package SSIS
- Enregistrement des événements de package SSIS
- Administrer les erreurs d'un package SSIS

# 7/ ETL: Implémenter un processus incrémental

- Les processus ETL incrémentaux
- Extraction de données modifiées
- Chargement de données modifiées

PRIX (INTER-ENTREPRISE): 2495 euros



🕓 5 jours

<→> M10777

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux?

> **Demandez Houily au** 01 42 62 91 86

#### **OBJECTIFS**

- Appréhender les enjeux des Data Warehouse
- Savoir créer et implémenter un entrepôt de données
- Apprendre à concevoir et implémenter des packages SSIS
- Utiliser SSIS pour charger un entrepôt de données

# **PRE-REQUIS**

- Avoir suivi une formation : Transact SQL (TSQL)
- (ou) Avoir des connaissances équivalentes
- Avoir suivi une formation : SQL Server Administrer et maintenir une base de données
- (ou) Avoir de bonnes notions de SQL Server

### **PUBLIC CONCERNE**

- Administrateur voulant déployer une solution de BI
- Développeurs voulant déployer une solution de BI

### **DATES INTER-ENTREPRISES**

#### A distance

10/05/2021, 08/11/2021,

10/05/2021, 08/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

# NOUS CONTACTER

# **AGORATIC**

21 rue Louise Weiss 75013 Paris

Tel: 01 84 17 44 76 Tel: 01 42 62 91 86 www.openska.com



#### 8/ Transférer les données du Cloud dans un Data Warehouse

- Visualiser les sources de données Cloud
- Appréhender SQL Server Azure
- Utiliser Azure Data Market

# 9/ Maintenir la qualité de ses données dans SQL Server

- Le nettoyage de données : présentation
- Data Quality Services : nettoyer les données
- DQS : mettre en correspondance des données

# 10/ Master Data Services : Concepts et enjeux

- Concepts des Master Data Services
- Implémentation d'un modèle MDS
- Se servir d'Excel pour les Master Data Services

# 11/ Aller plus loin avec SQL Server Integration Services

- Composants personnalisés de SSIS
- Les scripts dans Integration Services

# 12/ Déploiement et paramétrage de packages SSIS

- Appréhender globalement le déploiement
- Déploiement de ses projets SSIS
- Planification de l'exécution de package SSIS

# 13/ Utiliser les données de son entrepôt de données

- Excel pour analyser des données
- PowerPivot pour la gestion de données
- Crescent pour la gestion de données

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

#### PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

# PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

### **RÈGLEMENT**

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire:

HSCBC France

 Établissement
 30056

 Code guichet
 00915

 Compte
 09150035179

Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

#### **CONVENTION DE FORMATION**

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

#### **CONVOCATIONS**

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

# ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

#### **ANNULATION D'UN STAGE**

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

# RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

# ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayantsdroit ou avants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO: 117 555 432 75